**Monsieur le docteur Jacques Bruart**  
Président de l’Ordre des Médecins du Hainaut  
Résidence les ‘Archers »  
6b rue des Archers  
7000 Mons

Date, le

Monsieur le Président de l’Ordre du Hainaut,

En tant que citoyen Belge, je souhaite que les principes inaliénables du Droit Naturel, qui relèvent de l’Ordre Public, du Droit des patients et de la Déontologie la plus élémentaire soient respectés dans le cadre de la gestion de la pandémie.

Sont violés par l’Etat et par le silence de l’Ordre :

* Le secret Médical pourtant protégé par l’article 458 du Code Pénal et par votre doctrine,
* Le droit du patient à consentir ou non à recevoir un traitement après avoir été informé intelligiblement (Loi du 22 août 2002),
* La résolution 2361 du Conseil de l’Europe qui précise on ne peut plus clairement que les non-vaccinés ne doivent être discriminés sous aucune forme que ce soit,
* L’article 1108 du Code Civil qui précise qu’un consentement recueilli par dol ou violence est frappé de nullité,
* La liberté thérapeutique bafouée par des menaces clairement exprimées à l’égard de médecins qui ne respecteraient pas les consignes,
* La Morale !

Le docteur Alain Colignon, qui sera entendu le 18 janvier 2022 au siège du Conseil de l’Ordre du Hainaut, va tenter de faire respecter nos droits fondamentaux en forçant l’Ordre à sortir d’un insoutenable silence.

Par la présente, je vous informe que je m’associe à lui dans sa lutte pour le Droit et la Justice et que je demande solennellement à l’Ordre de faire respecter les principes qu’il va défendre devant vous, par tous les acteurs de la société.

Recevez, Monsieur le Président, mes salutations les plus distinguées.

Nom :……………………………………………………………………Prénom………………………………………….

Signature.